

Tracé SUD 1 bis...



Caractéristiques du tracé

- Longueur totale : 3 400 m
- Ouvrage d'art particulier : Tunnel à 2x2 voies de 1300 m avec franchissement en tunnel du canal de Marseille et du Baume Baragne
- Coût : 226 M€ TTC
- Trafic capté par la voie nouvelle (2024) : 62 500 véhicules / jour
- Trafic résiduel sur l'ex-RD9 : 1 000 véh/jour

Milieu humain et grands équipements



Principaux avantages...

Vis-à-vis des objectifs justifiant la réalisation du projet

- Trafic diminué à 1000 vh/j sur l'ex RD9.
- Desserte centrale de la gare TGV
- Compatibilité avec les ouvrages déjà réalisés.
- L'ex RD 9 est dédiée à la desserte locale et aux modes doux via la RD9b et la RD65d.
- Desserte indirecte de la ZAC de la gare à partir de l'anneau de la gare (pour l'entrée vers Vitrolles et la sortie vers Aix).
- Gêne très importante à la circulation pendant les travaux.

Et inconvénients...

Vis-à-vis des enjeux environnementaux

- Moindre effet de coupure et moindre impact paysager au droit du bassin du Réaltor.
- Impact limité sur les grands paysages et les vues lointaines
- Pas d'atteinte au massif de l'Arbois.
- Pas de fragmentation de la ZPS et impact minimal sur la flore.
- Pas d'effet dommageable sur la conservation des oiseaux
- Reprise des ouvrages hydrauliques au droit du Baume-Baragne.
- Après protections, aucune habitation soumise à plus de 65 dB(A), 1 habitation soumise à plus de 60 dB(A), 140 habitations soumises à plus de 55 dB(A).
- Tracé le plus proche des habitations : environ 60 maisons individuelles à moins de 100 mètres de la voie, mais dont la moitié en zone tunnel.
- Sensation de coupure de l'espace dans la partie Est du tracé.
- Tracé défavorable à la qualité de l'air au niveau des cheminées de ventilation.
- Travaux très délicats sur les berges du Réaltor et au passage du Baume Baragne et du Canal de Marseille.
- Perturbation de la nappe phréatique.

Vis-à-vis des éléments assurant la mise en service du projet dans les meilleurs délais

- Pour réaliser ce tracé, l'autorisation prévue au Code de l'Environnement (Art. L 414 et R 214) dans la Zone de Protection Spéciale est probable car ses effets sont compatibles avec les objectifs de conservation du site.
- Tunnel soumis à des normes de sécurité et de conception issues de la circulaire "Mont Blanc". Ce type d'équipement suppose un processus d'autorisation spécifique et une gestion lourde (PC de surveillance,...).

Milieu naturel et paysage

